

CONDITIONS DEFINITIVES APPLICABLES

Le 19 mai 2008

CALYON

EUR 100.000.000 Emission de Titres à Taux Fixe venant à échéance en mai 2023
dans le cadre du Programme *Structured Euro Medium Term Note* de 5.000.000.000 €

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base en date du 27 septembre 2007 et les suppléments au Prospectus de Base qui constituent ensemble un Prospectus de Base au sens de la Directive 2003/71/CE (la **Directive Prospectus**). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et doit être lu conjointement avec ce Prospectus de Base. L'intégralité des informations relatives à l'Emetteur, au Garant et à l'offre des Titres sont celles figurant dans les présentes Conditions Définitives lues conjointement avec le Prospectus de Base. Ce Prospectus de Base est disponible pour examen sur le site internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), sur le site internet de CALYON www.calyon.com et, pendant les heures ouvrables normales, au siège social de CALYON et dans les bureaux désignés de l'Agent Payeur Principal.

- | | | | |
|----|------|---------------------------------------|--|
| 1. | (i) | Emetteur : | CALYON |
| 2. | (i) | Souche n° : | 405 |
| | (ii) | Tranche n° : | 1 |
| 3. | | Rang de Créance des Titres: | Non subordonnés |
| 4. | | Devise ou Devises Prévue(s) : | Euro (« EUR ») |
| 5. | | Montant Nominal Total : | |
| | (i) | Souche : | EUR 100.000.000 |
| | (ii) | Tranche : | EUR 100.000.000 |
| 6. | | Prix d'émission : | 100,00 % du Montant Nominal Total de la Tranche |
| 7. | | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | EUR 50.000 |
| 8. | (i) | Date d'Emission : | Le 21 mai 2008 |
| | (ii) | Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 9. | | Date d'Echéance : | Le plus tôt entre (i) le 21 mai 2023 et (ii) la Date de Remboursement Optionnel. |

10.	Base d'Intérêt :	- Pour chaque Période d'Intérêts comprise entre la Date d'Emission (incluse) et le 21 mai 2019 (exclu) : Taux Fixe de 5,75% - Pour chaque Période d'Intérêts comprise entre le 21 mai 2019 (inclus) et la Date d'Echéance (exclue) : Taux Fixe de 6,10% (Autres détails indiqués au paragraphe 16 ci-dessous)
11.	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair
12.	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
13.	Options :	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur (Autres détails indiqués au paragraphe 25 ci-dessous)
14.	Date du Conseil d'administration autorisant l'émission des Titres:	Autorisation du Conseil d'Administration de CALYON datée du 22 janvier 2008.
15.	Méthode de placement :	Non syndiquée
STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER ET/OU AU REMBOURSEMENT		
16.	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	5,75 % par an payable à terme échu pour chaque Période d'Intérêts comprise entre la Date d'Emission (incluse) et le 21 mai 2019 (exclu) ; 6,10 % par an payable à terme échu pour chaque Période d'Intérêts comprise entre le 21 mai 2019 (inclus) et la Date d'Echéance (exclue).
	(ii) Dates de Paiement du Coupon :	Annuelles tous les 21 mai de chaque année à compter du 21 mai 2009 (inclus) jusqu'à la Date d'Echéance (incluse).
	(iii) Montant du Coupon Fixe :	Le Montant du Coupon Fixe sera déterminé par l'Agent de Calcul
	(iv) Coupon Brisé :	Non Applicable
	(v) Fraction de Décompte des Jours :	30/360
		Le Montant d'Intérêt sera non ajusté
	(vi) Convention de Jour Ouvré :	Non Applicable
	(vii) Centre(s) d'Affaires :	Non Applicable

	(viii) Date(s) de Détermination du Coupon :	Non Applicable
	(ix) Autres stipulations relatives à la méthode de calcul des intérêts pour les Titres à Taux Fixe :	Non Applicable
17.	Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :	Non Applicable
18.	Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro	Non Applicable
19.	Stipulations relatives aux Titres Libellés en Deux Devises	Non Applicable
20.	Titres Indexés sur un Evénement de Crédit	Non Applicable
21.	Stipulations relatives aux Titres Indexés sur Marchandises	Non Applicable
22.	Stipulations relatives aux Titres Indexés sur Titres de Capital	Non Applicable
23.	Stipulations relatives aux Titres Indexés sur Indice	Non Applicable
24.	Stipulations relatives aux Titres Indexés sur Fonds	Non Applicable
STIPULATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT		
25.	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur	Applicable
	(i) Date(s) de Remboursement Optionnel :	L'Emetteur aura la possibilité de procéder au remboursement par anticipation des titres au Prix d'Emission le 21 mai 2018 et ensuite à chaque Date de Paiement du Coupon Indiquée jusqu'au 21 mai 2022 (inclus), sous réserve du respect de la Période de Notification.
	(ii) Montant(s) de Remboursement Optionnel de chaque Titre et, le cas échéant, méthode de calcul de ce(s) montant(s) :	EUR 50.000 par Valeur Nominale Indiquée
	(iii) Si remboursable partiellement :	
	(a) Montant nominal minimum à rembourser :	Non Applicable
	(b) Montant nominal maximum à rembourser :	Non Applicable
	(iv) Période de Notification :	Dix (10) Jours Ouvrés TARGET avant la Date de Remboursement Optionnel.
26.	Option de Remboursement au gré des titulaires de Titres	Non Applicable
27.	Montant de Remboursement Final de chaque Titre	EUR 50.000 par Valeur Nominale Indiquée

28. Montant de Remboursement Anticipé

Montant(s) de Remboursement Anticipé payable(s) en cas de remboursement pour des raisons fiscales, le cas échéant, ou en Cas d'Exigibilité Anticipée, ou en cas de résiliation pour Illégalité ou Force Majeure (s'il y a lieu), et/ou méthode de calcul de ce(s) montant(s) (si exigé ou si différent de ce qui est prévu à l'Article 7(f)) :

Non Applicable

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

29. Forme des Titres :

Titres Dématérialisés

(i) Forme des Titres Dématérialisés :

Titres Dématérialisés au Porteur

(ii) Etablissement Mandataire :

Non Applicable

(iii) Certificat Global Provisoire :

Non Applicable

30. Option « Jour Ouvré de Paiement » conformément à l'Article 6(f) ou à d'autres dispositions spéciales relatives aux Jours Ouvrés de Paiement :

Jour Ouvré de Paiement Suivant

31. Place(s) Financière(s) ou autres stipulations particulières relatives aux Jours Ouvrés de Paiement:

TARGET

32. Talons pour Coupons ou Reçus futurs à attacher à des Titres Définitifs Matérialisés au Porteur (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :

Non

33 Informations relatives aux Titres Partiellement Libérés : le montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission, la date à laquelle chaque paiement doit être fait et les conséquences, le cas échéant, des défauts de paiement :

Non Applicable

34 Informations relatives aux Titres à Remboursement Echelonné :

(i) Montant(s) de Versement Echelonné :

Non Applicable

(ii) Date(s) de Versement Echelonné :

Non Applicable

35. Stipulations relatives à la redénomination :

Redénomination non applicable

36.	Représentation des titulaires de Titres/Masse :	Applicable La Masse sera régie par les dispositions du Code de commerce, à l'exception des articles L.228-48, L.228-59 et L.228-71, et par le décret no. 67-236 du 23 mars 1967, à l'exception des articles 218, 222 et 224 : Représentant Principal : Jean-Charles BATTAGLIA 2 quater, rue Barbes 92400 COURBEVOIE Représentant Suppléant : Annabelle BERNAL 4, avenue Victor BASCH 92170 VANVES Les mandats du Représentant et du Représentant Suppléant ne seront pas rémunérés
37.	Stipulations relatives à la Consolidation :	Non Applicable
38.	Montants supplémentaires (brutage) (Article 12(b)) :	Non applicable
39.	Illégalité et Force Majeure (Article 22) :	Applicable
40.	Agent de Calcul :	CALYON
41.	Agent de Livraison Titres Indexés sur Titres de Capital/Titres Indexés sur un Evénement de Crédit :	Non Applicable
42.	Autres modalités ou conditions particulières:	Non Applicable
43	Régime(s) Fiscal(ux) Applicable(s) :	Non Applicable

PLACEMENT

- 44 (a) Si le placement est syndiqué, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement et accords passés : Non Applicable
- (b) Date du Contrat de Souscription: Non Applicable
- (c) Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable
45. Si le placement est non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur: CALYON
9, Quai du Président Paul Doumer
92920 Paris la Défense Cedex
46. Restrictions de Vente Supplémentaires : Non Applicable
47. Restrictions de Vente aux Etats-Unis : TEFRA D

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les termes définitifs requis pour émettre et admettre à la négociation sur la Bourse de Luxembourg les Titres décrits aux présentes, émis dans le cadre du programme d'émission de titres structurés (*Structured Euro Medium Term Notes*) de 5.000.000.000 d'euros de l'Emetteur.

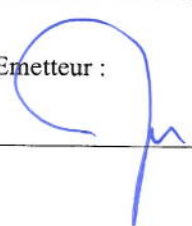
RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par :

Dûment habilité



PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION A LA COTE OFFICIELLE ET A LA NEGOCIATION

Une demande a été déposée par l'Emetteur (ou pour son compte) auprès de la Bourse de Luxembourg pour l'inscription à la cote officielle et l'admission aux négociations des Titres sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg avec effet à compter de la Date d'Emission.

2. NOTATIONS

Les Titres à émettre n'ont pas été notés

3. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Non Applicable

4. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

Non Applicable

(i) Raisons de l'offre:

Voir la Section « Utilisation des Fonds » du Prospectus de Base

(ii) Produits Nets Estimés:

EUR 100.000.000

(iii) Coût total de l'admission à la négociation:

Approximativement EUR 7,625

5. RENDEMENT (Titres à Taux Fixe Uniquement) :

Indication du Rendement :

Non Applicable

6. TAUX D'INTERET HISTORIQUES (Titres à Taux Variable Uniquement)

Non Applicable

7. PERFORMANCE DE L'INDICE/LA FORMULE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIES, ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT (Titres Indexés sur Indice uniquement)

Informations après l'Emission

L'Emetteur n'a pas l'intention, sauf obligation imposée par les lois et règlements applicables, de fournir des informations après l'émission.

8. PERFORMANCE DU/DES TAUX DE CHANGE ET EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT (Titres Libellés en Deux Devises uniquement)

Non Applicable

9. INFORMATIONS PRATIQUES

(i) Code ISIN :	FR0010615989
(ii) Code commun :	036277106
(iii) Tout(s) système de compensation autre(s) que Euroclear France, Euroclear et Clearstream Banking Société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant(s):	Non Applicable
(iv) Livraison :	Livraison contre paiement
(v) Noms et adresses des Agent Payeurs supplémentaires (le cas échéant) :	Non Applicable